



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11 DECEMBRE 2012

**Présents :** Eric AUDIBERT - Eric MARCONNET - Laurent MOUTON - Aurélie AGNEL - Pierre BONNET - Yves FROMAGE - Céline CAULIER - Jean-Pierre MADONIA

**Absents représentés:** Frédérique ROUSTANG (procuration à Aurélie AGNEL) - Cécile OLIVA (procuration à Eric AUDIBERT) - Henri COLOMBO (procuration à Pierre BONNET)

**Absents excusés :** Estelle MICHEL - Pierre MATILLON - Agnès NICOLETTI

**Secrétaire de séance :** Eric MARCONNET

### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### **Vente de la maison cadastrée D 197 le village (délibération 2012-069)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre la maison de village cadastrée D 197 (17 rue de la Rougrière) à M. et Mme GAUDY pour 78 000 € net vendeur par l'intermédiaire de l'agence Carcès immobilier).

#### **Vente de la maison cadastrée D 198 le village (délibération 2012-070)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre la maison de village cadastrée D 198 (15 rue de la Rougrière) à M. GRIMAUD pour 45 000 € net vendeur par l'intermédiaire de l'agence Carcès immobilier).

#### **Bail locatif maison 17 rue de la Rougrière (délibération 2012-071)**

Dans l'attente de la vente de la maison du 17 rue Rougrière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail locatif jusqu'au 15 février 2013 avec Mme BLANCHARD pour un loyer de 410 € mensuel.

### FINANCES PUBLIQUES

#### **Budget communal : décision modificative n° 3 (délibération 2012-072)**

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les crédits, par 10 voix pour et 1 abstention (Céline CAULIER), l'Assemblée adopte la Décision Modificative suivante sur le budget communal:

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### *DEPENSES*

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	6042	Achat de prestations de services	+ 1 844,00
011	60612	Énergie électricité	+ 3 000,00
011	60621	Combustibles	+ 1 000,00
011	60622	Carburants	+ 1 000,00
011	60623	Alimentation	+ 3 000,00
011	60621	Fournitures de voirie	+ 3 000,00
011	60636	Vêtement de travail	+ 500,00
011	61521	Entretien terrain	+ 2 000,00
011	61551	Entretien du matériel roulant	+ 1 000,00
011	617	Etudes et recherches	+ 6 000,00
011	6182	Documentation générale et technique	+ 500,00
011	6226	Honoraires	+ 3 000,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	+ 2 000,00
011	6237	Publications	+ 3 500,00
011	6247	Transport collectif	+ 500,00

011	6261	Frais d'affranchissement	+ 500,00
011	6281	Concours divers	+ 500,00
012	64131	Personnel non titulaire	+32 000,00
012	64168	Autres emplois d'insertion	+ 5 000,00
012	6451	Cotisations URSSAF	+17 000,00
012	6453	Cotisations retraite	+ 4 000,00
012	6475	Médecine du travail	+ 300,00
66	66111	Intérêt des emprunts	+ 1 000,00
67	6712	Amendes fiscales et pénales	+ 2 000,00
67	673	Titres annulés	+ 1 000,00
012	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	+ 1 856,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 97 000,00</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
73	7381	Taxe afférente aux droits de mutation	+ 97 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 97 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
102	21	2135	Travaux cuisine maison de retraite	+ 3 800,00
106	21	2135	Travaux gouttière maison centre urbain	+ 1 900,00
108	21	2031	Frais étude école	- 35 000,00
108	21	21312	Travaux école maternelle	-18 000,00
108	21	2184	Mobilier école	- 200,00
108	21	2135	Travaux sécurité école	+ 12 000,00
108	040	213120	Intégration études école	+126 685,96
108	040	213120	Intégration frais insertions école	+ 1 323,76
110	20	202	Etude majoration droit à construire	- 2 636,00
113	21	2135	Travaux toiture maison Vargiù	+ 8 200,00
118	21	2151	Travaux de revêtement	- 9 800,00
122	21	2128	Peinture cours de tennis	+ 600,00
<b>TOTAL</b>				<b>+ 88 873,72</b>

**RECETTES**

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
108	041	20310	Intégration études école	+ 126 685,96
108	041	20330	Intégration frais insertions école	+ 1 323,76
121	13	1323	Subvention Conseil Général	+ 39 834,00
121	13	1323	Subvention Conseil Général	+ 52 700,00
000	16	1641	Emprunt	- 258 926,00
000	024	024	Produit de cession d'immo	+ 123 000,00
000	040	21316	Equipement de cimetière	+1 856,00
999	13	1322	Subvention Conseil Régional	+ 2 400,00
<b>TOTAL</b>				<b>+ 88 873,72</b>

**Budget eau et assainissement : décision modificative n° 3 (délibération 2012-073)**

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les crédits, par 10 voix pour et 1 abstention (Céline CAULIER), l'Assemblée adopte la Décision Modificative suivante sur le budget eau et assainissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	6063	Fournitures de petits équipements	+ 500,00
011	615	Entretien et réparation	+ 5 000,00
011	6378	Taxes diverses et autres	+ 600,00
023	023	Virement à l'investissement	+ 16 046,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 22 146,00</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
70	7011	Vente d'eau	+ 8 500,00
70	701241	Redevance pollution domestique	+ 2 000,00
70	704	Travaux	+ 8 646,00
70	70611	Redevance Assainissement collectif	+ 2 000,00
70	706121	Redevance modernisation des réseaux	500,00
70	7064	Location de compteurs	500,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 22 146,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
102	20	203	Maîtrise d'œuvre STEP	+ 13 600,00

105	21	2156	Extension de réseaux	- 1 800,00
999	21	2156	Branchements raccordements	+ 1 600,00
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 400,00</b>

#### RECETTES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
000	10	10222	FCTVA	- 2 646,00
000	021	021	Virement du fonctionnement	+ 16 046, 00
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 400,00</b>

### **Demande de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour la Construction de l'école primaire (délibération 2012-074)**

Monsieur le Maire présente le projet de construction de l'école primaire dont le montant des travaux est évalué à 1 225 255 € HT soit 1 465 405 € TTC et présente le plan de financement prévisionnel. Pour financer une partie de cet investissement, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 200 000 € (soit 16.4%) du montant HT.

### **Vente des structures modulaires (délibération 2012-075)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les structures modulaires situées rue du Ferrailon (ancienne cantine et garderie) sont inutilisées depuis septembre et propose de les céder à une autre collectivité au prix de 20 000 € HT charge à l'acquéreur du transport. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Attribution d'une subvention à l'Entente Bouliste des Bords de l'Argens et de ses Affluents (EBBAA) (délibération 2012-076)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € à l'EBBAA pour l'année 2012.

## FONCTION PUBLIQUE

### **Participation de la Mairie à la protection sociale de ses agents (délibération 2012-077)**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25% de la cotisation pour :

- la garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident
- la garantie Complémentaire Santé pour les agents ayant adhéré à la Mutuelle Nationale Territoriale.

Le décret du 8 novembre 2011 a redéfini un cadre pour permettre aux collectivités de participer à la protection sociale des agents qui impose de modifier le régime actuel.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents titulaires en versant :

- une participation mensuelle de 15 € par mois, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée,
- une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

### **Création de 5 emplois d'adjoints territoriaux d'animation pour accroissement saisonnier d'activité (délibération 2012-078)**

Afin de faire face aux besoins en personnel pour le CLSH et les activités de loisirs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de créer 5 emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

### **Convention de service de santé au travail avec l'AIST83 (délibération 2012-079)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, la convention avec l'AIST 83 pour la médecine du travail pour le personnel communal est renouvelée à l'unanimité (coût annuel : 102.86 € par agent).

### **Institution du Droit de préemption urbain sur les baux commerciaux**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en place le Droit de Préemption urbain sur les baux commerciaux et charge M. le Maire de lancer la procédure.

### **Procédure de DUP pour la sécurisation du réservoir d'eau potable (délibération 2012-080)**

M. le Maire rappelle la nécessité de sécuriser le bassin d'eau potable et d'en maîtriser l'assiette foncière par une procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la DUP et autorise M. Maire à saisir le Préfet pour l'ouverture des enquêtes réglementaires.

### **Construction école primaire : autorisation donnée au Maire de signer le permis de construire (délibération 2012-081)**

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer le Permis de Construire de l'école Primaire. L'Assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer le permis de construire pour l'école primaire au nom de la Commune.

### **SIVOM du Haut Var : Adhésion de la Commune des Salles sur Verdon (délibération 2012-082) de BAUDUEN et d'AIGUINES (délibération 2012-083)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion de la Commune des salles sur Verdon et des Communes de BAUDUEN et AIGUINES au SIVOM du Haut Var.

### **AFFOUAGE : délivrance de bois à la collectivité propriétaire (délibération 2012-084)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de destiner 40m<sup>3</sup> de produits ligneux (petits bois), située sur le Canton du Défens (pour 24m<sup>3</sup>) et au Roussin (pour 16 m<sup>3</sup>) figurant à l'état d'assiette de coupes de l'exercice 2012, à l'affouage des habitants de la Commune de Montfort-sur-Argens.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

Affiché le : 19/12/2012 (1 mois)